

Note aux organisations sur la négociation encadrement

**Des négociations sur l'encadrement ont débuté le 21 décembre 2017
(Cf. deux « Échos des négociations »).**

Enjeux de la négociation pour la CGT

Pour la CGT et son Ugict, l'enjeu est double :

- intégrer dans cette définition toute la diversité de l'encadrement et reconnaître, au-delà des seules fonctions de commandement, les notions d'expertise et de technicité.
- Arrimer à cette définition des moyens et des droits pour les ICT afin qu'ils puissent être professionnellement engagés et socialement responsables et ne pas laisser au patronat une caste réduite de managers à sa botte.

Ce périmètre permettrait de garantir le financement de l'APEC, dont les ressources sont assises sur le salaire des personnels ICT (Art. 4 et 4 bis de l'AGIRC).

Faire vivre les convergences

Proposer des droits nouveaux pour l'encadrement (ICTAM) attachés à la personne, transférables d'une entreprise à une autre et garantis collectivement, est une première étape concrète de construction du nouveau statut du travail salarié porté par la CGT.

Loin d'une démarche catégorielle, il s'agit de répondre à la fois aux aspirations de l'encadrement et d'avoir un impact positif pour l'ensemble de la communauté de travail.

Ainsi, créer un droit de refus et d'alternative sans sanction permet à l'encadrement de sortir du dilemme « se soumettre ou se démettre » face à des directives mettant en danger la santé, la sécurité du collectif de travail, ou la pérennité économique de l'entreprise. C'est aussi le moyen d'intervenir sur des enjeux collectifs concernant toute la communauté de travail en changeant la donne du vécu au travail ; intervenant sur les stratégies des entreprises ; évitant les impacts négatifs sur la collectivité (*comme les récents scandales de Lactalis ou dans l'industrie automobile*).

De même, reconnaître les diplômes et ou leurs équivalences (VAE), répond à l'aspiration de l'encadrement et tire vers le haut l'ensemble des grilles dans les conventions collectives. D'ailleurs la reconnaissance des qualifications et des diplômes dès l'embauche est au cœur des négociations sur les conventions collectives des branches.

Un travail syndical en cours

Le peu d'appétence du Medef sur cette négociation, le conduit à annuler et à reporter sans cesse les séances de négociation. Handicapé par ses propres enjeux électoraux (juillet 2018) et sans stratégie définie auprès de ses branches, il a été déconcerté par le refus unanime des organisations syndicales de son texte le 13 mars refusant toute définition nationale de l'encadrement, renvoyée aux décisions de l'employeur, entreprise par entreprise.

La CGT a mis à profit ces reports pour développer un travail intersyndical.

Un communiqué de presse unitaire est envisagé autour de la deuxième quinzaine de mai pour annoncer ce travail intersyndical sur une définition interprofessionnelle nationale de l'encadrement et sur des droits nouveaux afin que l'encadrement exerce pleinement ses qualifications et ses responsabilités sociales.

Se déployer auprès des ICT : outils à disposition

Cette négociation doit être mise à profit pour rencontrer les ICTAM, évoquer leur situation au travail et faire connaître nos propositions.

Plusieurs outils sont à disposition :

- une consultation des ICT sur la négociation de l'encadrement, support aux échanges et débats.
- Un second tract sur la négociation.
- Des propositions de ciblage d'entreprises (envoyer propositions entreprises pour faire partie du ciblage à sec.general@ugict.cgt.fr)